

Programme Visiteurs Courte Durée

Objectifs

Le programme Visiteurs Courte Durée vise à soutenir l'accueil d'enseignants-chercheurs, ou doctorants en provenance de France ou de l'étranger, sur de courtes périodes, soit environ une semaine.

Critères d'éligibilité

Pour être recevable, la demande doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Un invité ne peut bénéficier qu'une fois de cette aide.
- ✓ Pour bénéficier de l'aide, l'invité ne doit pas être identifié comme partenaire d'Avignon Université dans un contrat financé.
- ✓ L'aide n'est cumulable à aucune autre.

L'invité, lors de sa visite, doit présenter ses travaux sous la forme d'une intervention dans le cadre d'un séminaire organisé à et par Avignon Université.

Moyens attribués

Le financement est destiné à couvrir les frais généraux de missions (transport, hébergement et restauration) de l'invité uniquement.

L'aide est limitée à **500 € par invité pour un invité venant de France, 1 000 € s'il vient de l'étranger**.

Les laboratoires ou SFR peuvent bien entendu compléter cette aide sur leurs fonds propres.

Modalités de soumission

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ le CV du candidat,
- ✓ un descriptif du projet,
- ✓ un court résumé des activités prévues pendant la visite et la prévision des retombées attendues pour l'établissement,
- ✓ l'avis motivé de la direction de l'unité de recherche ou de la SFR de l'établissement concernée.

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par la Commission de la Recherche du Conseil Académique selon les critères suivants :

- ✓ l'intérêt de la visite au regard du projet scientifique du laboratoire et d'Avignon Université, en particulier autour de ses axes identitaires ;
- ✓ la qualité du CV du candidat, et son adéquation avec les thématiques de recherche du laboratoire d'accueil

Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du conseil académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à réaliser la visite en cas de financement, et à rendre compte des résultats à la CR.